



LETTRE DE MISSION

Le Premier Ministre

Paris, le 20 JAN. 2022

Monsieur le Président,

J'ai reçu et lu avec beaucoup d'attention le rapport sur les finances sociales que vous venez de me remettre et qui nous donne des éléments d'éclairage utiles sur le pilotage des comptes sociaux dans le contexte de crise sanitaire. Je tenais à saluer la qualité des travaux menés sous votre égide par le Haut-Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS).

Comme vous le suggérez, je souhaite que ces travaux sur les principes et modalités du pilotage des finances sociales se prolongent, dans les mois qui viennent, d'un éclairage sur la gestion du recouvrement des cotisations et contributions sociales.

Trois points me semblent devoir notamment être abordés :

- L'organisation du recouvrement au regard des objectifs de coût de gestion, mais aussi de la simplicité pour les entreprises comme pour les travailleurs indépendants et de la performance tant dans l'accompagnement des acteurs économiques que dans le contrôle et la lutte contre la fraude. Cette réflexion prendra en compte les résultats de la mission « France recouvrement », mais aussi les synergies existantes ou à développer avec les autres branches de la protection sociale, notamment en optimisant l'utilisation des données individuelles contenues dans la DSN ;
- Les relations avec les entreprises, notamment en tirant les leçons de ce qui s'est passé depuis le début de la crise sanitaire. Vous examinerez notamment si certaines solutions mises en œuvre peuvent être pérennisées ;
- Les moyens de développer une action plus efficace en matière de lutte contre la fraude organisée sur les prélèvements sociaux, soit par le de travail dissimulé, soit par des montages sophistiqués.

Monsieur Dominique LIBAULT
Président du Haut Conseil du financement
de la protection sociale
18 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
75014 Paris

Pour mener à bien ces différents travaux, vous pourrez vous appuyer sur les organismes de sécurité sociale et sur les différentes administrations chargées de ces questions. Vous pourrez notamment solliciter la DGFIP, en particulier aux fins de comparaison entre les pratiques mises en œuvre dans les URSSAF et dans les caisses de MSA, d'une part, et au sein de l'administration fiscale, d'autre part.

Afin que ces travaux puissent être utiles dans le cadre des futures COG, je vous saurais gré de produire votre rapport à la fin du premier semestre 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean CASTEX